



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **16**
Date de la convocation : **25/05/2018**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean HAMACHE**

Le Trente et Un Mai Deux Mille Dix-Huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILAUD, M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY, M. GAINANT, Adjoint
Mme MAUZÉ, Mme HENROTTE, Conseillers Municipaux délégués,
M. HAMACHE, Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, Mme ALBERT, Mme BRIONNET, Mme BROCHARD,
M. BARRAULT formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Claudine HAIE	M. Dominique LOUIS
Mme Françoise MARTIN	Mme Michelle ECLERCY
M. Gérard COTTET	M. Jean BRILAUD
M. Bernard COYRAULT	M. Joël BARRAULT
M. Olivier BOISSEAU	Mme Sandrine BROCHARD

Absents : Mme DUMUIS, M. HUET

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal
Mme ROJET – Chargée de mission communication et tourisme

En préambule, Madame PELTIER informe que l'Inspectrice de circonscription est venue le 30 Mai 2018 à l'École élémentaire afin de vérifier les effectifs pour la rentrée scolaire de Septembre 2018 afin de prévoir, ou pas, l'ouverture d'une 9^{ème} classe. Madame le Maire rappelle qu'à ce jour les effectifs prévus sont de 28 enfants en moyenne par classe. Un rendez-vous est fixé le 6 Juin 2018. Elle précise que si la 9^{ème} classe ouvre elle sera installée dans la salle de la garderie actuelle.

Madame le Maire présente Madame Flavie ROJET qui a rejoint notre équipe le 13 Mai 2018. Elle est en charge de la communication et du tourisme à LIGUGÉ.

Puis Madame le Maire passe à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : AVANCÉE DU DOSSIER

Madame le Maire présente l'avant-projet d'aménagement du centre-bourg. Elle rappelle les réunions d'échanges qui se sont déroulées ces dernières semaines et notamment avec les commerçants. Le bureau d'études DL INFRA a eu pour mission de mettre en valeur le bâti existant entre le parking des

sources et le parking de la médiathèque. La place du RP Lambert sera complètement réaménagée avec le changement d'accès à la Mairie. Les travaux se dérouleront entre 2018 et 2020 (3 phases).

Monsieur LOUIS est satisfait pour la place donnée aux piétons. Il demande l'installation d'un stationnement vélo et deux roues.

Monsieur BARRAULT demande si les arrêts minute sont maintenus devant la banque. Madame le Maire lui confirme qu'il s'agira de zone bleue.

Madame le Maire souhaite avoir plus de végétalisation dans ce cœur de bourg avec plus particulièrement l'embellissement du mur de l'Abbaye.

Une réunion publique aura lieu le Mardi 26 Juin 2018 Salle Jean Monnet.

CONVENTION PRÉALABLE POUR L'INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES DU LOTISSEMENT D'HABITAT DE LA VIENNE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de signer une convention qui engage la commune à reprendre en gestion les espaces publics. Cette convention est tripartite (Commune / Grand Poitiers / Habitat de la Vienne).

Délibération :

Madame le Maire rappelle qu'Habitat 86 construit actuellement 6 pavillons au lieu-dit « La Grande Pièce » à Ligugé. Cet aménagement entraîne la création de terrains et d'équipements que le lotisseur souhaite rétrocéder à la Commune et à Grand Poitiers.

Ces espaces seront réalisés suivant les prescriptions des collectivités et incorporés au domaine public. La rétrocession s'effectuera à l'euro symbolique, les frais de notaire seront à la charge de la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS.

En conséquence il est proposé :

- ✓ D'accepter la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public des terrains et équipements publics aux conditions sus-évoquées,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 21 voix pour, ces deux propositions.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA LIGNE GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE – ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE : TERRAINS A LA DOUARDIÈRE

Monsieur MAUZÉ présente l'objet de cette enquête publique qui concerne la rétrocession des terrains achetés en trop lors de la construction de la Ligne Grande Vitesse. Les parcelles concernées se situent à la Douardière. La commune va donc reprendre ces terrains gratuitement. Il sera proposé ultérieurement de rétrocéder ces dits terrains aux propriétaires voisins.

Délibération :

Madame le Maire rappelle l'enquête publique sur le parcellaire complémentaire N° 3 en vue de déterminer les propriétaires et délimiter les immeubles nécessaires à la réalisation du tronçon Tours-Angoulême de la ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique sur le territoire de la Commune et qui s'est déroulée du 14 au 30 Mai 2018.

Après consultation du dossier, et discussion avec le commissaire enquêteur, le rapporteur communal précise ne pas avoir de remarques particulières et propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 voix pour :

- ✓ donne un avis favorable à cette enquête,
- ✓ et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Madame le Maire rappelle l'accueil des jeunes sportifs de SONNING en Mai dernier. Auparavant, c'était la commune qui se chargeait de prévoir un repas le jour de leur arrivée. Cependant cette année, c'est la Ligugéenne Football qui a pris en charge cet accueil. Il est proposé de prendre en charge la moitié du coût de ce buffet.

Madame le Maire propose de verser une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de leur 107^{ème} congrès.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que plusieurs associations ont sollicité la collectivité pour l'organisation d'évènements exceptionnels. Au-delà de prêt de matériel, des subventions ont été demandées.

Après avoir examiné les demandes et vu le bien fondé de celles-ci, il a été décidé d'attribuer des subventions exceptionnelles de la façon suivante :

- La Ligugéenne football : Pour l'organisation de la réception des jeunes de Sonning = 113 euros
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne = Pour l'organisation de leur 107^{ème} congrès = 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 21 voix pour :

- Décide d'attribuer ces subventions exceptionnelles
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

--

Madame Stéphanie VERRIER rappelle les activités périscolaires proposées par les associations dans le cadre du PEDT.

Délibération :

Madame le Maire précise que des associations accompagnent la Commune dans l'animation des activités périscolaires du PEDT. Il avait été prévu d'indemniser (20 € par séance) ces associations en leur attribuant une subvention exceptionnelle.

Pour ce début d'année 2018, il est proposé les subventions exceptionnelles suivantes :

- La Ligugéenne Football 300 €
- Vilitueil 600 €
- Club d'Aïkido 300 €
- Badminton 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 21 voix pour :

- Décide d'attribuer ces subventions exceptionnelles aux associations qui animent les activités PEDT,
- Autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame le Maire propose de créer une régie d'avances pour les séjours organisés dans le cadre de l'Accueil de Loisirs de Givray. Monsieur David MOULIN sera désigné Régisseur de cette régie d'avances.

Délibération :

Madame le Maire précise aux Conseillers Municipaux que l'organisation des séjours de l'accueil de loisirs est particulièrement délicate dans le sens où les dépenses sur place (alimentations, entrées, etc...) ne peuvent s'effectuer que par des bons de commande qui nécessite en amont qu'un compte client soit ouvert chez les commerçants.

Cette difficulté administrative s'accompagne très souvent des refus des commerçants quand on présente un bon de commande papier contre des denrées.

Pour faire face, il est proposé d'instituer une régie d'avances qui permettra aux responsables-accompagnateurs (et surtout régisseur) de disposer de monnaie pour effectuer ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour :

- Décide d'instituer cette régie d'avances pour les séjours organisés à l'accueil de loisirs de Givray,
- Autorise Madame le Maire à nommer des régisseurs de recettes après avis favorable,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

APPROBATION DES TARIFS DES CAMPS DE LOISIRS

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de régulariser des tarifs des camps de loisirs qui ont été facturés aux parents lors d'un séjour en Avril dernier.

Délibération :

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Givray a organisé un camp de vacances à LORIGNAC (17).

Après prise en compte de toutes les charges, les tarifs définitifs du séjour sont les suivants, selon le quotient familial :

- QF 1 85 €
- QF 2 95 €
- QF 3 105 €
- QF 4 120 €
- QF 5 140 €
- QF 6 175 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour :

- décide d'approuver les tarifs ci-dessus présentés
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN JANVIER 2019 : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire informe que le recensement de la population sera organisé dans notre commune en début d'année 2019. Pour ce faire, il est demandé de désigner dès aujourd'hui le Coordonnateur communal. Il est proposé de nommer Madame Sandrine DORAT pour occuper cette mission.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune s'effectuera du 17 janvier au 16 février 2019.

Cette opération nécessite qu'un Coordonnateur Communal soit désigné en amont de façon à préparer cet évènement avec les services de l'INSEE.

Il est proposé de faire confiance une nouvelle fois, à un agent communal. Madame Sandrine DORAT est proposée à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour :

- décide d'approuver la désignation présentée ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION AVEC IMAGIVIENNE

Madame le Maire rappelle les décors réalisés à la médiathèque et dans la maison Berthier (Secret du Manuscrit). Il est nécessaire de signer une convention avec cette association afin que les représentants

d'IMAGIVIENNE puissent venir prendre des photos, montrer leurs réalisations et surtout pour l'entretien et les réparations éventuelles.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association IMAGIVIENNE de SAINT-BENOIT a réalisé les décors de la médiathèque, et de la Maison Berthier.

Afin de valoriser ces aménagements et de procéder à son entretien régulier, il est proposé de passer convention avec cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour :

- ✓ décide d'approuver ce principe de convention de partenariat avec l'association IMAGIVIENNE,
- ✓ autorise Madame le Maire à signer cette convention.

LOCATION D'UN GARAGE RUE CLÉMENT PERUCHON

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de LA POSTE qui nous sollicite pour la location d'un garage pour stocker leur vélo électrique. Il est proposé de louer un garage Rue Clément Péruchon.

Monsieur MAUZÉ souhaite qu'un contrat précaire soit signé.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'établissement de LA POSTE a sollicité la Commune de LIGUGÉ pour trouver un local en centre bourg afin d'y loger les bicyclettes des facteurs.

Il est proposé de louer un des garages communaux situé rue Clément Péruchon. Le lieu convient tout à fait.

Le loyer pourrait être de 50 € mensuel. La location serait d'une année, reconductible annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour :

- ✓ décide d'accepter le principe d'une location du garage (rue Clément Peruchon) à LA POSTE pour un loyer de 50 Euros mensuel,
- ✓ autorise Madame le Maire à signer un contrat de location avec LA POSTE ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Madame le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données. Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons donné un avis pour confier cette prestation à l'Agence des Territoires. Cependant, lors une conférence des Maires, GRAND POITIERS a proposé de prendre en charge gratuitement cette prestation. Il est donc proposé de revenir sur cet engagement oral et de confier cette mission à GRAND POITIERS.

Monsieur BROSSARD assurera cette mission, il se déplacera dans les communes.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour les collectivités de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette obligation est entrée en vigueur le 25 mai dernier.

La responsabilité de chaque Maire en tant que responsable des traitements des données personnelles pour sa Commune peut être engagée en cas de non-conformité au RGPD, ce qui renforce les précautions à prendre en termes de sécurité juridique et informatique.

La Communauté Urbaine de GRAND POITIERS se propose de désigner un délégué mutualisé à l'échelle de l'intercommunalité. La Commune de LIGUGÉ se prononce favorablement pour cette mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 voix pour :

- ✓ approuve cette désignation d'un délégué mutualisé à l'échelle de GRAND POITIERS,
- ✓ désigne comme référent de la Commune, son actuel référent informatique,
- ✓ autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose aux Présidents des commissions communales de faire un point d'avancée des dossiers en cours.

Madame Catherine HENROTTE rappelle le projet autour du centenaire de la Grande Guerre à la Médiathèque avec plusieurs événements : concert de jazz le Samedi 10 Novembre 2018 à 17 heures, deux expositions sur une rétrospective de l'année 2018 préparée par Monsieur MERKEL, puis en même temps que cette exposition, l'atelier histoire de la Maison Pour Tous présentera le travail réalisé sur les morts mentionnés sur le Monument aux Morts. Puis viendra l'exposition des Anciens Combattants de LIGUGÉ et ces festivités se termineront par une conférence de Monsieur MERKEL le 30 Novembre 2018 à 20 heures sur le thème du handicap. Une intervention à l'école élémentaire sera également proposée.

La commission commence à travailler sur les projets 2019 sur le bicentenaire de la commune.

Madame Michelle ECLERCY informe que le CCAS travaille sur les dossiers d'aide aux permis de conduire, les Pass'Assoc, l'aide à l'apprentissage. Elle informe que la « semaine bleue » aura lieu du 8 au 14 Octobre 2018 avec en particulier une animation « casino » avec le centre de loisirs. Elle précise également qu'elle travaille sur l'organisation du Téléthon les 7, 8 et 9 Décembre 2018. Le repas des Aînés aura lieu le 16 Décembre 2018 à la Salle de Givray.

Dans le cadre de la mise en place du Relais des Assistantes Maternelles, elle rappelle également que les Assistantes ont été reçues à SAINT-BENOIT et qu'une réunion aura lieu à LIGUGÉ le 5 Juin 2018.

Les commissions Lien Social et Jeunesse et Sports vont travailler ensemble pour la refonte des Pass'Assoc.

Monsieur Patrice GAINANT rappelle l'organisation de la journée des héros (sensibilisation au don du sang et moelle osseuse) avec des animations sur le Parc de Sonning et la soirée gourmande pour terminer l'après-midi suivie d'un concert au kiosque.

Il rappelle les réunions d'organisation passées pour la préparation de la fête de la Plage. Une souscription sera mise en place. Les lots sont collectés pour les différentes remises de prix. 150 Tee-shirts sont achetés grâce aux artisans et commerçants de Ligugé et Smarves (Mécénat). Une enquête a été adressée aux associations pour la recherche des bénévoles. Les banderoles publicitaires sont mises en place. Des flyers imprimés par le Conseil Départemental seront distribués en même temps que le bulletin municipal.

Il précise que la commission Animation travaille également sur un projet d'animation « conte de Noël ». Il informe qu'une déambulation aura lieu entre la Villa San Martino et le kiosque aura lieu le Dimanche 24 Juin 2018 organisée par GRAND POITIERS.

Monsieur Jean HAMACHE précise que lors de la fête de la Plage, un village olympique sera mis en place. Il recherche des champions du monde ou olympique pour inaugurer ce village.

Madame Stéphanie VERRIER informe que le choix du logiciel périscolaire est validé par la commission Vie Scolaire. Une subvention sera demandée à la Caisse d'Allocations Familiales.

Les marchés Restauration et Transport scolaire sont mis en ligne ce jour. Les réponses des entreprises sont attendues pour le Vendredi 22 Juin 2018.

Elle rappelle l'enquête réalisée par RESTAUVAL au Restaurant Scolaire et note que 68,5 % des parents sont satisfaits,

Monsieur Bernard MAUZÉ donne le résultat des 18 arbres analysés au Domaine de Givray par l'Office National des Forêts. Il souligne que le chêne Sicile est plus faible. Madame le Maire est satisfaite de la bonne santé des arbres présents sur le parc.

Il informe que le dossier de participation pour le concours régional des maisons fleuries est déposé. Le passage de la commission aura lieu fin Juin 2018.

Monsieur Jean BRILLAUD rappelle que les travaux d'aménagement et d'isolation vont avoir lieu dans la Salle du Conseil Municipal et dans les bureaux de la Mairie.

Il précise que les structures de jeux pour enfants installées autour du city parc seront déplacées le long du petit chemin.

Monsieur Eric COUSIN informe de l'avancée des études menées pour les sanitaires et l'accessibilité de la Salle de Givray. Les travaux pourraient avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint. L'Architecte ESPACE 3D va travailler sur le projet de mise en place d'un préau en structure métallique à l'école élémentaire.

Il informe que dans le cadre de « SOREGIES PATRIMOINE » une demande de subvention a été déposée pour la restauration de deux croix de mission. Une subvention de 1 000 Euros vient d'être allouée à la commune.

Il donne également lecture du bilan énergétique établi par SOREGIES pour 2017.

Monsieur Dominique LOUIS rappelle que la Commission Label sportif travaille actuellement sur la rédaction du dossier pour le classement de la commune « Sport pour tous ». La première version est à la relecture. Le dossier doit être déposé au mois de Septembre afin d'obtenir le label en Novembre 2018.

Le bulletin municipal sera à distribuer prochainement. Plusieurs documents seront ajoutés (fête et foulées de la Plage, publicité sur les tentes safari lodges et le grand jeu), ainsi que l'information sur les deux réunions publiques (Aménagement du centre bourg et le dispositif « voisins vigilants »).

Compte tenu de l'absence de Monsieur Christophe BOMPAS, la commission Jeunesse et Sports propose de réduire le nombre de chantiers de jeunes pour cet été. Toutefois 16 jeunes seront pris en aide à la cuisine, 24 pour de l'aide à l'animation et 3 à la médiathèque.

Madame le Maire souhaite que certains chantiers soient encadrés par des bénévoles. Une personne sera recherchée pour encadrer un chantier au cours de l'été. Monsieur David MOULIN sera chargé de l'organisation de ces chantiers de jeunes.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Madame le Maire rappelle que les commissions intercommunales auront lieu au cours de la semaine prochaine. Elle précise que lors de la Commission Transition énergétique il sera évoqué la fermeture de la déchetterie de Fontaine le Comte sachant que cela aura beaucoup d'impact sur celle de Ligugé.

Elle donne lecture des ordres du jour de chaque commission.

PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE GRAND POITIERS

Madame le Maire informe que ce projet vient d'être présenté au Conseil Communautaire et a été validé. Ce projet de territoire est un document stratégique qui précise les projets concrets à conduire à long terme. Il définira les objectifs et priorités des politiques publiques menées par Grand Poitiers Communauté Urbaine. Ce projet donne un cadre pour orienter les actions dans les différentes politiques. Des groupes de travail ont été mis en place pour écrire ce projet de territoire. Un document d'information sera distribué aux habitants du territoire.

Les deux préoccupations pour notre territoire sont la transition énergétique et le développement du numérique. Pour être un territoire attractif, il faut être audacieux et bienveillant.

Pour relever ce défi de l'audace, 5 défis ont été associés :

1. l'image et la notoriété,
2. la création d'activités nouvelles, génératrices d'emploi,
3. l'accueil,
4. la créativité et la culture,
5. l'émergence d'une destination touristique Poitiers-Futuroscope

et pour relever le défi du territoire bienveillant, il en découle :

1. la transition énergétique,
2. l'accès aux services,
3. la mobilité,
4. l'écosystème de Grand Poitiers : la dynamique rural-urbain,
5. les solidarités.

Monsieur LOUIS demande comment le schéma de cohérence territoriale doit s'intégrer dans le schéma régional.

Madame le Maire lui rappelle que le SCOT s'impose au projet de territoire.

Monsieur BARRAULT donne son point de vue concernant ce projet de territoire et notamment sur le point de la transition énergétique et du développement de l'activité économique et de l'emploi.

AUTRES ACTUALITÉS

Madame le Maire rappelle la baisse de la DGF 2018. Elle informe que les Maires de GRAND POITIERS ont envoyé un vœu au Ministère de l'intérieur pour dénoncer les impacts sur cette baisse. Elle propose de prendre une délibération pour adhérer à ce vœu. Elle rappelle que LIGUGÉ a perdu 176 000 Euros depuis l'année 2014.

Délibération :

Le Ministère de l'intérieur vient de transmettre aux communes le montant de la dotation globale de fonctionnement qui leur sera versé par l'État en 2018. Cette dotation est une recette importante pour les communes dont les budgets sont de plus en plus tendus.

La répartition de cette dotation entre les communes est définie par les services du Ministère des finances selon des modalités complexes, basées principalement sur le potentiel fiscal virtuel de chaque commune.

En effet, si l'enveloppe nationale est restée stable, plus de 16 000 communes en France voient leur dotation globalement réduite. Ainsi, le Département de la Vienne subit une diminution de plus de 1 %, qui touche des territoires ruraux comme urbains, dont le seul point commun est de s'être inscrit de façon volontariste dans la réforme de la carte intercommunale : la communauté d'agglomération de Châtellerauld, la communauté urbaine de Poitiers comme la communauté de communes de Vienne et Gartempe connaissent en effet des baisses culminant pour cette dernière à - 7 %.

Les communes membres de ces intercommunalités se voient pénalisées par le critère du potentiel fiscal, qui répartit virtuellement la fiscalité de l'ensemble du territoire intercommunal en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, le rapprochement avec une ville centre, comme Châtellerauld ou Poitiers, ou avec une commune disposant d'une forte fiscalité professionnelle, comme Civaux, les rend, de façon brutale et sans effet amortisseur, artificiellement plus riches.

L'État a incité les communes à se regrouper dans des structures intercommunales plus vastes, se traduisant dans la Vienne par la suppression de 12 communautés de communes et la création de grandes intercommunalités, afin de donner les moyens aux collectivités locales de mettre en place des politiques publiques permettant de répondre aux attentes de leurs habitants. Cette réforme a pris effet au 1^{er} Janvier 2017.

Alors comment expliquer que les communes concernées soient pénalisées, notamment les plus petites d'entre elles et essentiellement en milieu rural ou péri-urbain, par l'application de modalités de calcul inadaptées et incompréhensibles ?

Alors comment expliquer que les services de l'État, lors de la préparation de la loi de finances 2018, première loi de finances après la refonte de la carte intercommunale, n'aient pas tenu compte de cette modification pour revoir les critères d'attribution des dotations en conformité avec les objectifs de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ?

Alors comment expliquer que de nombreuses communes sont fortement impactées, en contradiction avec l'engagement du Président de la République de ne pas baisser les dotations versées aux communes rurales ?

Les quarante maires de Grand-Poitiers ne peuvent accepter cette situation injuste et demandent que les critères de répartition des dotations soient mis en cohérence avec les objectifs de la loi et tiennent compte de la nouvelle carte de l'intercommunalité. Pour ce faire, ils souhaitent qu'une étude d'impact soit mise en œuvre par les services de Bercy et de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL), pour analyser les causes précises des dysfonctionnements constatés cette année et envisager les correctifs à apporter pour les communes, y compris pour les communes nouvelles.

Pour 2018, et à titre tout-à-fait exceptionnel, Grand Poitiers va mettre en place des mécanismes de solidarité pour aider les communes en difficulté, mais cela ne peut être qu'une situation temporaire. En aucun cas, la Communauté urbaine ne peut se substituer à l'État dont il est de la responsabilité de mettre en cohérence, dès 2019, les modalités de calcul des Dotations de Fonctionnement aux communes pour intégrer toutes les conséquences de la loi NOTRe.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DES MATÉRIELS ET DES LOGICIELS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET DES LOISIRS

Délibération :

Madame le Maire rappelle la consultation pour l'acquisition de matériel informatique de gestion des activités scolaires, périscolaires et d'accueil de loisirs.

Cinq entreprises et sociétés ont présenté une offre.

La société ABÉLIUM de PLEURTUIT (35) présente les meilleures références et le meilleur rapport qualité/prix.

L'offre globale s'élève à 8 785 € HT (sont inclus les frais de formation non assujettis à la TVA).

Il est proposé de valider cet investissement et de solliciter un financement le plus élevé possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour :

- décide l'acquisition de ces matériels et logiciels dont le coût s'élève à 8 785 € HT
- sollicite une subvention de la CAF à hauteur de 60 % du montant HT, ou la plus élevée possible
- autorise Madame le Maire à signer la commande ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

Pour les subventions accordées lors du budget 2018

- **d'Amitiés et Loisirs,**
- **de la Ligugéenne Football**
- **de Récré A Patch**
- **des Amis de Violet,**
- **des Passe-partout,**
- **de l'AFTIL,**
- **de la Banque alimentaire,**
- **de l'Agence touristique de la Vienne**

- **de la Compagnie Bouches@Oreilles** pour l'aide apportée pour leur projet vidéo « Imagine un peu » qui est retenu dans la sélection officielle de l'édition 2018 de FESTIPREV.

- **d'Intervalles** pour la mise à disposition de la Salle Jean Monnet le 27 Mai pour l'organisation de l'après concert de Canta Femina.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 2 Juillet 2018 à 20 heures.